



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 14 août 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Bilan de François Rebsamen: des dossiers toujours en suspens

4

Actuel RH - 13/08/2015

Les agglomérations invitées à débattre de leurs priorités stratégiques

8

Intercommunalités - 01/06/2015

France Stratégie

Bilan de François Rebsamen : des dossiers toujours en suspens

13/08/2015



Depuis son arrivée rue de Grenelle, le 2 avril 2014, François Rebsamen a repris ou ouvert de nombreux chantiers. A son actif, il laisse une loi à son nom. Mais plusieurs dossiers, à l'instar du plan seniors, de la réforme de la négociation collective ou de la restructuration des branches professionnelles, n'ont pas été bouclés.

Retour aux sources pour François Rebsamen. Le ministre du travail, réélu le 10 août maire de Dijon, quittera mercredi prochain ses fonctions au sein du gouvernement, en vertu de la règle du non-cumul des mandats. Qui sera son remplaçant ? Plusieurs noms circulent, de Stéphane Le Foll (ministre de l'agriculture) à Jean-Marc Germain (député des Hauts-de-Seine et "frondeur" du parti socialiste), en passant par Alain Vidalies (secrétaire d'Etat aux transports), Bruno Le Roux (président du groupe PS à l'Assemblée) ou encore Christophe Sirugue (rapporteur du projet de loi sur le dialogue social). En attendant le nom de son successeur, retour sur 16 mois mouvementés au ministère du travail.

Les dossiers réalisés

Le dialogue social, un temps fort du mandat

Les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à s'accorder sur le sujet. Mais François Rebsamen laissera une loi éponyme qui simplifie les règles de fonctionnement des instances représentatives. "C'est une loi de progrès social qui a été adoptée par la majorité de gauche et qui comporte nombre d'avancées pour les salariés", a-t-il souligné dans le Parisien.

Une réforme qui recueille les suffrages des DRH. L'ANDRH se félicite, par exemple, de la possibilité d'élargir la délégation unique du personnel (DUP) et de regrouper, dans les entreprises de 50 à 300 salariés, les instances représentatives du personnel. Elle approuve aussi l'idée de regrouper les obligations d'information et de consultation du CE. En revanche, elle aurait souhaité que le texte limite le nombre de mandats successifs.

Reste, toutefois, à attendre, avant la publication du texte au JO, la décision du conseil constitutionnel qui doit rendre son avis, vraisemblablement aujourd'hui, selon les propos du ministre.

La santé au travail

Plusieurs *mesures* ont été intégrées dans le projet de loi sur le dialogue social. Parmi les nouvelles dispositions à mettre à l'actif du ministre: l'allègement de l'obligation de reclassement de l'employeur en cas d'inaptitude, le renforcement du contrôle médical des salariés occupant des postes à risques, la suppression de la fiche pénibilité ou encore la conclusion d'un accord ou d'un référentiel de branche pour apprécier la pénibilité.

Mais le dossier de la médecine du travail a, lui, été reporté, notamment pour laisser du temps à la mission dédiée d'avancer des pistes de réflexion.

Les syndicats regretteront, toutefois, que le burn out ne soit pas inscrit au tableau des maladies professionnelles. Cette prise en compte se fera comme actuellement via le système complémentaire de reconnaissance professionnelle, c'est-à-dire qu'il appartiendra au salarié qui s'estime victime de l'une de ces pathologies d'en faire la demande. Lors des débats parlementaires, Benoît Hamon avait pourtant souligné que cette reconnaissance est aujourd'hui "un véritable parcours du combattant". "Il existe un seuil de 25 % d'incapacité permanente, que quasiment aucune affection psychique liée au travail ne peut atteindre", avait-il souligné. Le projet de loi prévoit que "le gouvernement remettra au Parlement, avant le 1^{er} juin 2016, un rapport sur l'intégration des affections psychiques dans le tableau des maladies professionnelles ou l'abaissement du seuil d'incapacité permanente partielle pour ces mêmes affections".

Le soutien à l'apprentissage

Le coup d'envoi avait été donné par François Hollande le 19 septembre dernier, lors des Assises de l'apprentissage. Depuis, plusieurs mesures financières ont été mises en œuvre par François Rebsamen : aide de 4 400 euros pendant un an pour les entreprises de moins de 11 salariés qui recrutent un apprenti mineur, cumulable avec la prime d'apprentissage ; coup de pouce au recrutement d'un apprenti supplémentaire d'un montant de 1 000 euros dans les entreprises de moins de 250 salariés. A son actif également, les travaux dangereux (travaux en hauteur ou au contact de machines dangereuses) sont facilités pour les apprentis mineurs. Depuis le 1^{er} mai, l'autorisation préalable n'est plus nécessaire. Une simple déclaration à l'Inspection du travail suffit. Une façon de lever les freins structurels à l'embauche des apprentis. L'objectif est d'atteindre 500 000 apprentis en 2017.

Le portage salarial enfin sécurisé

L'*ordonnance du 2 avril 2015* met fin en principe au long feuilleton de l'encadrement juridique du portage.



Elle clarifie surtout un point contesté, à savoir : l'obligation ou non pour l'entreprise de portage salarial de fournir du travail au salarié porté. Contrairement à la position de la Cour de cassation du 4 février dernier, l'ordonnance précise que c'est au salarié de décrocher ses propres missions.

Les dossiers en suspens

Plan seniors

Maintes fois évoqué, le *plan seniors* n'a pas abouti. Certes, quelques dispositions ont bien vu le jour, à l'instar du coup de pouce financier prévu dans le cadre des contrats de génération (doublement de l'aide pour le contrat de génération) ou devraient être lancées comme le contrat "nouvelle chance" figurant dans le projet de loi dialogue social. Mais le contrat de professionnalisation nouvelle carrière, annoncé par François Rebsamen, en février dernier, n'a pas encore vu le jour. Ce dispositif devait cibler les demandeurs d'emploi qui ont subi une rupture de leur contrat de travail à 50 ans ou plus.

La réforme de la négociation collective

François Rebsamen laisse à son successeur le chantier de la *réforme de la négociation collective*, confié à Jean-Denis Combrexelle, chargé de déminer le délicat sujet sur la place des accords collectifs dans le droit du travail. Ses propositions sont attendues pour la rentrée, l'été étant consacré aux auditions des partenaires sociaux et experts du sujet.

La réduction du nombre de branches professionnelles

Il laisse également à son successeur la restructuration des branches professionnelles, *un dossier* à plus long terme confié à une sous-commission au sein de la Commission nationale de la négociation collective (CNNC). L'objectif étant de passer de 700 branches à une petite centaine d'ici à 10 ans, afin de favoriser "une négociation dynamique". Parmi les priorités, il s'agit de régler le sort de quelque 200 branches inactives. Tout l'enjeu est de définir les critères qui inciteront voire contraindront les branches à fusionner.

Stages, le quota toujours en attente

Alors que la loi sur l'encadrement des stages a été publiée au Journal officiel du 11 juillet 2014, le décret sur le quota qui fixe une limitation du nombre de stagiaires qu'une entreprise peut accueillir en fonction des effectifs se fait toujours attendre. Selon le ministère, les entreprises de moins de 30 salariés devraient avoir droit à trois stagiaires maximum. Toutes les autres étant tenues de respecter un maximum de 10% de leur effectif.

La désignation des conseillers prud'homaux

A partir de 2017, les conseillers prud'homaux ne seront plus élus par les salariés et les employeurs, mais désignés par leurs organisations syndicales et patronales représentatives. François Rebsamen avait d'ores et déjà prolongé leur mandat afin de mettre en place cette réforme.

Retraite complémentaire : toujours en discussion

François Rebsamen quitte son ministère avant la fin des *négociations* Agirc-Arrco. Les partenaires sociaux, n'ayant pu parvenir à trouver un compromis en juin dernier, se sont donné rendez-vous le 16 octobre pour poursuivre leurs négociations. En cause : les propositions du Medef (abattement temporaire et dégressif des pensions de retraite complémentaire à partir de 65 ans, hausse des cotisations) mettent vent debout les syndicats.

Les dossiers suivis

La formation professionnelle

Arrivé quasiment un mois après la promulgation de la loi sur la formation professionnelle, François Rebsamen a suivi pas à pas la mise en œuvre de la réforme et notamment le lancement du compte personnel de formation, mesure phare du dispositif. Une mesure saluée par le ministre, qui a dû faire face à de nombreuses critiques, notamment celles de l'ANDRH. En juin dernier, Jean-Paul Charlez, le nouveau président de l'association, mettait en garde l'exécutif contre les risques d'échec de la réforme. "Les formations éligibles au compte personnel de formation, longues, lourdes, diplômantes ou qualifiantes, passent à côté des vrais besoins de l'entreprise". Selon le pointage du Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi) du 6 juillet, 1,178 million de comptes personnels de formation ont été ouverts. Parmi eux, 68 766 dossiers de formation ont été ouverts et 7 967 ont été validés (financement accepté). 27 sont d'ores et déjà clos, les bénéficiaires ayant terminé leur formation. Après le Medef, en juin, le ministre devait lancer sa propre campagne de mobilisation sur la formation professionnelle à l'automne.

Les dossiers écartés

Mesures sociales de la loi Macron

Il se définissait lui-même comme "co-pilote" de la loi Macron. Mais c'est bien le ministre de l'économie qui a porté la loi pour l'activité, la croissance et l'égalité des chances économiques devant l'Assemblée nationale et le Sénat, élargissant au passage le champ des prérogatives traditionnellement dévolues au ministre du travail, du travail du dimanche à l'épargne salariale, en passant par la justice prud'homale, les nouvelles règles du licenciement économique ou encore le renforcement des pouvoirs de sanction de l'inspection du travail par la voie d'une ordonnance. Il s'agit là du second volet de la réforme de l'inspection du travail. Pour rappel, le *décret du 20 mars 2014* a décidé d'une évolution organisationnelle du système de l'inspection du travail.

Discriminations au travail

Le groupe de travail, piloté par Jean-Christophe Sciberras, DRH France du groupe Solvay, a bien été remis le 19 mai dernier au ministre du travail. Mais la mesure phare, la création d'une action collective ou "class action" pour lutter contre les discriminations, échappe une nouvelle fois au ministère du travail. Cette proposition, présentée le 31 juillet au conseil des ministres, figure, en effet, dans *le projet de loi* sur la Justice du XXI^e siècle qui devrait être examiné à l'Assemblée nationale à la mi-octobre. Concrètement, les entreprises disposeront d'un délai de 6 mois pour faire cesser le manquement relevé par un syndicat représentatif en matière de discrimination. Ce n'est que passé ce délai, et en cas d'inertie de l'employeur, que l'action de groupe pourra être enclenchée.

Anne Bariet avec Florence Mehrez et Eleonore Barriot



Les agglomérations invitées à débattre de leurs priorités stratégiques

Le 29 mai dernier, le Conseil économique, social et environnemental accueillait en ses murs la 11^e Journée des présidents d'agglomérations et de métropoles de l'AdCF. Autour de Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie, François Pupponi, président de l'Anru et Thierry Repentin, délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat, cette journée a été l'occasion d'exprimer les principales attentes des territoires urbains.

Usant d'une formule choc, le président du Conseil économique, social et environnemental Jean-Paul Delevoye a ouvert la 11^e Journée des présidents d'agglomérations et de métropoles en estimant que « *la faiblesse des États sera compensée par les territoires* ». Stratégies des territoires urbains, priorités d'investissements dans un cadre contraint et engagements en faveur de la cohésion urbaine étaient justement au programme de cette journée à l'initiative de l'AdCF.

En matière de projet stratégique, et face aux réformes institutionnelles et aux baisses de dotations, Frédéric Sanchez, président de la Métropole Rouen Normandie, s'est affirmé en faveur de la méthode « *imagination et volontarisme* ». Ne manquant ni de l'un ni de l'autre, la présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis Caroline Cayeux a pu faire valoir les exemples par lesquels l'agglomération permet de répondre aux enjeux d'une exigence croissante dans l'offre de services. Elle n'a néanmoins pas manqué de critiquer le rythme « *à marche forcée* » des réformes engagées.

D'autres intervenants tendent à l'inverse à saluer l'encouragement de la réforme initiée par la loi Maptam.

Selon Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole, « *le PLUi vient compléter les outils préexistants (PLH et Scot), l'aménagement économique donne les coudées franches pour une vision métropolitaine équilibrée et la voirie offre l'opportunité d'une approche complète en termes de politique de transports et mobilités* ». Sur cette dynamique, il a appelé à poursuivre la réforme sur le mode de scrutin et la relation aux régions car « *on ne peut pas regarder la loi Maptam à l'aveugle de la loi NOTRe* ».

Les priorités d'investissements locaux

Présentés à l'occasion de cette journée, les premiers résultats d'une enquête sur les investissements des communautés révèlent le poids structurant des dépenses

“ Les débats ont ciblé plusieurs outils de cohésion urbaine désormais structurés à l'échelle intercommunale ”

dans le domaine du développement économique et sur les infrastructures de réseaux. Les travaux de France Stratégie convergent et son commissaire général Jean Pisani-Ferry a confirmé que l'investissement public a mieux résisté en France, permettant de soutenir le niveau d'infrastructures de notre pays. Pour autant, a prévenu Jean-Louis Marchand, président du comité infrastructures du Medef, « *nous ne disposons pas de système d'information consolidé pour un suivi dynamique de l'état de nos réseaux de transport, de télécommunication et de distribution d'énergie* ». Importance des interventions sur les infrastructures urbaines et sélectivité de l'investissement ont été largement débattues par les acteurs présents.

La cohésion urbaine au centre du jeu

Préfigurant la 26^e Convention annuelle de l'AdCF en octobre prochain, qui s'articulera autour de la thématique de la cohésion sociale et territoriale, les débats de l'après-midi ont ciblé plusieurs des instruments de cohésion urbaine et de mixité sociale qui, désormais, se structurent à l'échelle intercommunale.

Parmi eux, les contrats de ville sont actuellement en phase de signature dans de nombreuses agglomérations. À ce titre, François Pupponi, président de l'Anru, s'est félicité de la mise en œuvre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Il a confirmé qu'il sera particulièrement attentif à « *la mise en place des pactes financiers et fiscaux de solidarité et, à défaut, d'une DSC obligatoire portant sur une partie des ressources des communautés* ».

Autre point de débat : les constructions et politiques d'attribution de logements sociaux. Thierry Repentin, délégué interministériel chargé de la mixité sociale dans l'habitat, a présenté en détail l'arsenal de mesures qui pourront être déployées dans les 1 022 communes déficitaires en termes de logement social. Des « contrats de mixité sociale » vont ainsi être engagés afin d'agir sur la mobilisation du foncier public, des arrêtés de carence pourront être pris par les préfets de département, et d'autres outils (droit de préemption, projets d'intérêt général, etc.) seront mobilisés. Des outils qui existent déjà dans le droit commun de l'urbanisme, mais dont l'État a désormais l'intention de se servir.

La rédaction